

N°24-K

Arrêté fixant la liste des correcteurs des épreuves orales d'admission du concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe - Session 2023

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le CDG31,

Vu l'arrêté n° 23-BH du 16 février 2023 portant ouverture du concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe - Session 2023,

Vu l'arrêté n° 23-HZ du 7 août 2023 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe - Session 2023,

Vu l'arrêté n° 23-JE du 7 septembre 2023 modifiant la liste des candidats admis à concourir au concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe - Session 2023,

Vu l'arrêté n° 23-JG du 7 septembre 2023 fixant les dates et les lieux des épreuves orales d'admission du concours interne d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe - Session 2023,

Vu l'arrêté n° 23-JX du 27 septembre 2023 fixant la composition du jury du concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe - Session 2023,

Vu l'arrêté n° 23-KT du 8 octobre 2023 modifiant la liste des candidats admis à concourir au concours interne d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe - Session 2023,

Vu l'arrêté n° 23-KU du 8 octobre 2023 modifiant la composition du jury du concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe - Session 2023,

Vu l'arrêté n° 23-PC du 22 décembre 2023 fixant la liste des candidats admissibles aux concours externe et de 3^{ème} voie d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe - Session 2023,

Arrête

Article 1 : Liste des correcteurs des épreuves orales d'admission

La liste des correcteurs pour les épreuves orales d'admission est fixée comme suit :

- Monsieur Thierry BACA, Responsable adjoint d'un service éducation jeunesse au sein d'une commune ;
- Madame Anne-Claire CAMAIN, Vice-Présidente du CDG31, Maire-adjoint de Goyrans ;
- Monsieur Gilles CHARLAS, Administrateur du CDG31, Maire-adjoint de Gagnac sur Garonne ;
- Monsieur Nicolas DAVELU, Responsable du service affaires juridiques et commande publique du CDG31 ;
- Monsieur Laurent DJEZZAR, Directeur Général des services du CDG31 ;
- Madame Laure DOBIGNY, Directrice adjointe du CDG31 ;
- Monsieur Laurent DUMONT, Responsable du Pôle Recrutement / Concours du CDG31 ;
- Madame Valérie GRAFEUILLE ROUDET, Maire de Villefranche de Lauragais (31) ;
- Madame Mary HERMET, Cheffe de service des parcours éducatifs au sein d'une commune ;
- Madame Caroline HONVAULT, Conseillère départementale du canton de Toulouse 9 ;
- Monsieur Patrick LEFEBVRE, Vice-Président du CDG31, Maire de Saint-Julien sur Garonne ;
- Madame Martine NAULEAU, Directrice de crèches, en retraite ;
- Madame Hélène OLLIER, Directrice adjointe du CDG31 ;
- Monsieur Denis PAYET, Directeur adjoint du CDG31 ;
- Madame Audrey POUJADE, Conseillère municipale de Gratentour (31) ;
- Monsieur Manuel RECIO, Responsable du pôle accompagnement statutaire et expertise juridique du CDG31 ;
- Monsieur Gilbert ROUGE, Directeur des ressources humaines du CDG31 ;
- Monsieur Adam SOUSSI, Directeur Général des Services auprès d'une commune ;
- Madame Marie TANIS, Responsable domaine ressources et politiques transversales au sein d'une commune ;
- Madame Camille TOURLAN, Directrice Générale des Services au sein d'une commune ;
- Madame Sophie TRILLES, Vice-Présidente du CDG31, Conseillère municipale de Menville.

Article 2 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité. Il est publié sur le site Internet du CDG31 (www.cdg31.fr).



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ